



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ALERTE MÉTÉO

à Mont-de-Marsan, le 15 février 2026

S.I.D.P.C.

N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE JAUNE SPEZF (enjeu de sécurité) pour le phénomène « pluie-inondation »

Destinataires :

- tous les maires des communes du département
- SIDPC, DDPN 40, ONF, SDIS 40, CMIR SO, SMGBL, SMLL, Landes attractivité, CD40, Sous-Préfecture DAX, BESR, BREC, DDTM 40, DDETSPP 40, ENEDIS, SNCF COGC, ARS 40 et 33, DREAL 40, DMD/BA 118, DSDEN40, OFB, GGD 40, EMZD, LA POSTE, DRAC, GESTIONNAIRES AUTOROUTES A63 et A65, STANDARD PREF 40, Capitainerie Capbreton et Port Bayonne

La préfecture des Landes vous informe que le département, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique est placé en état de **VIGILANCE JAUNE à enjeux de sécurité** pour le phénomène **pluie-inondation** pour l'ensemble des communes du département.

Période : Dimanche 15 février 2026 à compter de 16h

Commentaire :

Dans l'après-midi de dimanche, un front pluvieux progresse sur la région Nouvelle-Aquitaine du nord au sud et vient se bloquer sur les reliefs des Pyrénées en fin d'après-midi jusqu'à la mi-journée de lundi. Il apporte ainsi une alimentation en précipitations continues et durables sur le sud de la zone. Le département des Landes est particulièrement impacté avec des cumuls sur vingt-quatre heures glissantes de 16h aujourd'hui à 16h demain. Une trentaine de millimètres à l'échelle du département et atteignant localement 50 à 70 mm sur l'Ouest et le Sud-Ouest du département sont attendus.

Consignes de comportement :

Je me tiens informé auprès des autorités.

Je m'éloigne des cours d'eau et des points bas, je rejoins un point haut ou je m'abrite à l'étage.

Je ne m'engage pas sur une route immergée, même partiellement.

J'évite de me déplacer.

Je surveille la montée des eaux.

Je ne descends pas dans les sous-sols.

Je mets mes biens hors d'eau et je localise mon kit d'urgence.

Il est demandé aux maires d'appliquer les consignes du plan départemental météo.

Il vous est demandé d'informer la préfecture des Landes de toute situation particulière en lien avec cet épisode météorologique.

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale adjointe,


Dominique PEURIERE